

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 12/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 FEVRIER 2026

N° 07-2026

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :

0

Pour :

6

Contre : 0

Abstention :

2

L'An Deux Mille Vingt Six le Dix-neuf février à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,
 THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

**Objet : Etude de pré-programmations et de programmation en faveur de la création d'un Centre
 d'Interprétation du Patrimoine à l'Abbaye de Gellone (Tranche 2)**

Demande de Financements

La commune de Saint-Guilhem-le-Désert a lancé une étude en faveur de la création d'un centre d'interprétation patrimonial au cœur de l'abbaye de Gellone. Ce grand projet intitulé Gellone 2050 vise à renforcer l'attractivité de l'abbaye de Gellone en alliant valorisation patrimoniale, innovation muséographique, respect de la dimension religieuse, et développement touristique.

Le projet a pour principaux objectifs :

1. Ancrer l'abbaye dans le XXI^e siècle :

- ⑩ Attirer divers publics (pèlerins, touristes, chercheurs, randonneurs).
- ⑩ Mettre en valeur l'histoire, les légendes et le patrimoine architectural de l'abbaye.
- ⑩ Créer un parcours cohérent pour les visiteurs.

2. Améliorer l'accessibilité et la visibilité :

- ⑩ Développer une signalétique moderne.
- ⑩ Faciliter l'accès au musée depuis les parkings et les navettes.
- ⑩ Rendre l'entrée du musée manifeste et bien intégrée au village.

3. Valoriser l'architecture exceptionnelle de l'abbaye :

- ⑩ Mettre en scène les espaces significatifs (cloître, réfectoire, crypte, etc.).
- ⑩ Utiliser des dispositifs interactifs et didactiques pour enrichir l'expérience des visiteurs.

4. Créer une programmation culturelle et des animations :

- ⑩ Proposer des événements tels que des concerts, expositions temporaires, visites nocturnes, projections, et activités interactives.
- ⑩ Intégrer des éléments immersifs comme le mapping, la réalité virtuelle et augmentée.

5. Respecter la dimension religieuse :

- ⑩ Prendre en compte la présence de la communauté du Carmel Saint Joseph.
- ⑩ Intégrer les lieux de dévotion et les activités liturgiques dans le parcours muséographique.

6. Établir un modèle économique et juridique adapté :

- ⑩ Évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement.
- ⑩ Définir les montages juridiques entre les parties prenantes (Mairie, Diocèse, Carmel, etc.).

Une méthodologie rigoureuse et une équipe pluridisciplinaire sont mises en place pour garantir la réussite de cette initiative.

Équipe et expertise :

Le projet est piloté par l'agence Duthilleul, en collaboration avec l'agence Frédéric Fiore, Kanju, et Sophie Egly Conseil. Chaque partenaire apporte des compétences spécifiques : architecture, patrimoine, scénographie, stratégie culturelle, ingénierie juridique et économique.

Méthodologie et calendrier :

L'étude Gellone 2050 comprend deux phases :

- ⑩ **Tranche 1 : Diagnostic et faisabilité** : Analyse des besoins, des enjeux patrimoniaux, culturels, économiques et juridiques. Proposition de scénarios pour le projet.

Cette première phase a débuté en février 2026.

- ⑩ **Tranche 2 : Pré-programmations et programmation** : Approfondissement du scénario retenu à l'issue de la phase 1, conception architecturale et scénographique, chiffrage, et élaboration du programme muséographique.

Il convient dès à présent d'envisager cette deuxième phase de l'étude, objet de cette délibération dont le démarrage est prévu pour le mois de novembre 2026.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 42 537 € Ht

DETR	17 014,80€	40 %
Région	4 253,70 €	10 %
Département	4 253,70 €	10 %
Communauté de Communes	8 507,40 €	20 %
Commune	8 507,40€	20 %

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**



Le / La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le